

[ORANGE] ACCORD INTÉRESSEMENT ORANGE SA 2021-2022-2023

UN PARTAGE DE LA VALEUR REVU ET CORRIGÉ !

L'intéressement n'est pas un dispositif décidé unilatéralement par l'entreprise. Il n'a donc rien d'automatique !

Ce dispositif n'existe que grâce à un accord négocié et valablement signé entre direction et organisations représentatives. De plus, suite à une évolution législative, l'accord doit désormais recueillir les signatures d'organisations syndicales ayant recueilli au moins 50% des suffrages pour être valable.

Sans accord valablement signé chez Orange au 30/06/21, pas d'intéressement !

Sachant cela, dans un contexte de dialogue social particulièrement tendu, la CFDT a choisi de faire preuve de responsabilité en s'engageant dans cette négociation qu'elle considère très importante pour le pouvoir d'achat des salariés d'Orange SA.

A l'issue des discussions, le nouvel accord triennal intègre notamment :

- *L'augmentation de 4% du budget global d'intéressement.*
- *Une revalorisation de 5% pour l'atteinte des objectifs, soit une augmentation moyenne de 100€ des primes d'intéressement, non conditionnée à une surperformance !*

C'est en s'appuyant sur le bilan positif de l'accord précédent et sur les nouvelles avancées que la CFDT a paraphé cet accord triennal d'intéressement à Orange SA.

